

Secrétariat général

FICHE DE POSTE Compatible RenoIRH

Direction des ressources humaines

Intitulé du poste : Chargé(e) de mission prévention des risques littoraux
N° VisioM Poste : 11369760176

Cotation du poste

Catégorie

Famille d'emploi

Emploi

Correspondance RIME

B / B+

Sécurité, prévention et gestion des risques

Référent sur une thématique risque - SEC011

**Direction/Service/Sous-dir/Bureau ou
autre décomposition de
l'organigramme**

Localisation

DEALM de Mayotte
Service environnement et prévention des risques
Unité risques naturels

Terre plein de M'Tsapéré – 97600 MAMOUDZOU

Contexte pro :

Le poste de chargé(e) de mission prévention des risques littoraux est affecté à l'unité « risques naturels » (URN). Cette unité est composée de 7 agents avec le chef d'unité. Au sein de la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer (DEALM) de Mayotte, service déconcentré de l'État, l'unité se positionne dans le Service Environnement et Prévention des Risques (SEPR).

L'unité a pour mission la mise en œuvre de la politique de prévention des « risques naturels » de l'État, notamment :

- l'élaboration des plans de prévention des risques naturels (PPR et PPRL)
- le cadrage et l'accompagnement technique et financier de projets
- l'animation du réseau d'acteurs concernés par la prévention des risques naturels

92% de l'île est concernée par un aléa (hors sismique). Cette situation impacte l'urbanisation de ce territoire à forte croissance démographique .

Missions :

- Mettre en œuvre la politique de l'État en matière de prévention des risques littoraux :
 - Suivre l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Littoraux de Mayotte
 - S'assurer de la qualité numérique des données « risques littoraux »
 - Accompagner les Collectivités dans la prise compte des risques littoraux

- Animer l'observatoire du littoral de Mayotte : animer le réseau d'acteurs, administrer le site Internet, suivre les actions financées, maintenir une veille juridique et scientifique
- Contribuer à la mise en œuvre des missions de l'unité :
 - Contribuer aux avis URN sur des dossiers droit du sol ou environnementaux, en particulier ceux concernés par les aléas littoraux (réalisation de cartes, rédaction de l'avis)
 - Contribuer aux actions de sensibilisations aux risques naturels

Liaison hiérarchique :

Le supérieur hiérarchique direct est le chef d'unité « risques naturels », lui-même placé sous l'autorité du chef du SEPR.

Relations internes et externes, notamment :

- Les autres unités du SEPR
- Les autres services de l'État au sein de la DEALM de Mayotte
- Les collectivités territoriales de Mayotte,
- Les porteurs publics et privés de projet d'aménagement ou de construction
- BRGM, Météo France, CEREMA, SHOM, bureaux d'études experts en risques naturels

Compétences :

- Compétences techniques :

- Connaissances dans le domaine des risques naturels en particulier des risques littoraux
- Maîtrise des logiciels QGIS, la suite bureautique Libre Office
- Gestion de données SIG
- Montage et animation de projet
- Rédaction administrative aisée

- Compétences relationnelles :

- Disponible et attentif à garder une concertation constructive
- Sens des initiatives et du travail en équipe
- Organisation et rigueur

Mode d'acquisition des connaissances :

Compagnonnage et formations du ministère

Conditions de travail :

- Matérielles à disposition : bureau partagé, ordinateur et téléphone, véhicules en pool, télétravail possible selon les dispositions en vigueur ;
- Horaires et saisonnalités : variables selon le règlement intérieur de la DEAL ;
- Les fonctionnaires affectés à Mayotte bénéficient d'une majoration du traitement de 40 %. Les fonctionnaires ayant leur centre d'intérêts matériels et moraux à Mayotte ou hors Mayotte, affectés à Mayotte à compter du 01 janvier 2017, bénéficient de l'indemnité de sujétion représentant 20 mois de traitement ;
- Pour candidater : adresser votre CV, lettre de motivation, et formulaire PM104 aux contacts indiqués ci-dessous au plus tard le dernier jour de publication.

Ce poste est un emploi permanent sur lequel peut être recruté un agent contractuel en l'absence de candidature d'agent fonctionnaire ayant un profil adapté aux missions

Contacts :

Philippe HIREL, adjoint de l'unité « risques naturels »

Tél : 02.69.60.92.71

Courriel : philippe.hirel@developpement-durable.gouv.fr

Jean-François LE ROUX, chef du SEPR

Téléphone : 02 69 63 31 94

Courriel : jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr